

République Française
Département du Doubs
Commune de Châtillon-le-Duc

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2017

Le Conseil Municipal s'est tenu, après convocation légale en date du 13 octobre 2017, en mairie de CHATILLON-LE-DUC, le vendredi 20 octobre 2017 à 20h00, sous la présidence de Mme le Maire.

Mme le Maire a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents :

Mme Catherine BOTTERON, M. Renaud COLSON, M. Philippe GUILLAUME, M. Dominique CILIA, Mme Annie POIGNAND, Mme Stéphanie DULAC, adjoints ;

M. Daniel ALLEMANDET, Christian BARTHOD-MICHEL, Mme Mélanie BAULIER, Marie-Christine BERTRAND, M. Christophe DECQ, Mme Agathe HENRIET-SCHWERDORFFER, Mathieu JUND, Mme Chantal LEGRY, M. Fabien PELLETIER, Séverine PUTOT, Mme Sylviane TRAVAGLINI, M. Jean-Pierre VALLAR, M. Adelino VARZIELA, conseillers municipaux,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Mme Mélanie BAULIER a été désignée pour assurer cette fonction.

Mme le Maire a demandé si le compte-rendu de la dernière séance, transmis le 26 septembre 2017, faisait l'objet de remarques. Aucune observation n'a été formulée.

Ordre du jour :

1/ Projets de délibération :

- **Personnel communal : Proposition de création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet,**
- **Astreinte hivernale : définition de la période d'astreinte 2017-2018,**
- **Convention pour le déneigement des voiries (projet de convention transmis en PJ),**
- **Election d'un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration du CCAS,**
- **Salle mise à disposition de l'Association Football Club Châtillon Devecey au Centre Bellevue.**

- Budget Décision Modification : remboursement du SIAC.
- Questions diverses.

2/ Points d'information :

- SIAC synthèse rapport d'activités 2016.
- Présentation du projet de permis de construire du Carré de l'Habitat dans le bas de Roncevaux

Délibération 2017- 51 : Personnel communal : Proposition de création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le service administratif de la commune est composé de quatre agents en intégrant le Secrétaire Général. Il se décompose comme suit :

Poste	Statut - Grade	Temps de travail	Equivalent Temps Plein (ETP)
Secrétaire Général	Fonctionnaire - Attaché	35h	1
Poste Comptabilité – Budget – Ressources Humaines	Fonctionnaire - Rédacteur	35h	1
Poste Urbanisme – Etat Civil – Gestion du domaine public routier - Elections	Fonctionnaire - Adjoint administratif	35h	1
Poste Accueil – Gestion administrative – Communication - Ecoles	Contractuel - Adjoint administratif	21h	0.6
		Total ETP	3.6

En terme d'Equivalent Temps Plein (ETP), le service administratif comprend **3.6** ETP.

Un agent du service administratif, travaillant à temps non complet, est actuellement employé dans le cadre d'un contrat à durée déterminée. Au regard des besoins croissants et pérennes de la collectivité et des perspectives de développement de la commune en termes de population, Mme le Maire propose que l'emploi actuellement occupé par l'agent soit pérennisé et qu'un processus de stagiarisation soit mis en place pour l'agent concerné, sur la base d'un temps de travail hebdomadaire de 19h (contre 21h en CDD). Le service administratif de la commune comprendrait donc **3.54 ETP**.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 3 février 2017,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et 2 abstentions, a décidé :

- **De créer un emploi d'adjoint administratif, permanent à temps non complet,**
- **D'adopter la modification du tableau des emplois présenté ci-dessous,**

Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Nouvel effectif	Durée Hebdomadaire
Secrétaire général	Attaché	A	1	TC
Secrétaire de mairie	Rédacteur	B	1	TC
	Adjoint administratif territorial	C	2	TC / TNC
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2eme classe des écoles maternelles	C	2	TC
Agent technique Atelier	Adjoint technique territorial	C	2	TC
	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe	C	2	TC
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	C	2	TC/TNC
	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe	C	1	TC
		TOTAL	13	

- **que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.**

Délibération 2017-52 : Election d'un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Mme Nathalie WELKER, qui faisait partie des membres du Conseil d'Administration du CCAS de la commune, a démissionné de sa fonction de conseillère municipale le 23 juin 2017.

En remplacement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a élu Mme Chantal LEGRY membre du CCAS.

Délibération 2017-53 : période d'astreinte hivernale 2017-2018.

Une période d'astreinte pour la viabilité hivernale est chaque année fixée par délibération afin de garantir la sécurité des usagers de la route en cas de chutes de neige.

Deux agents municipaux et un prestataire privé assurent le déneigement des voies communales. Le montant de l'astreinte hivernale pour un agent s'élève à 159.2€ pour une semaine complète. Elle concerne un agent résidant en dehors de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer la période d'astreinte pour la viabilité hivernale 2017-2018, entre le 1^{er} décembre 2017 et le 2 mars 2018 inclus.

Délibération 2017-54 : Convention pour le déneigement des voiries (projet de convention transmis en PJ).

La convention avec l'exploitant agricole, M. Emmanuel ETIENNE, assurant pour partie le déneigement des voiries communales, prend fin le 23 octobre prochain. Mme le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un nouveau conventionnement avec ce prestataire pour une période de deux ans renouvelable une fois pour une durée d'un an.

La rémunération du prestataire se décompose de la manière suivante :

- un forfait à 1 200 €HT
- un tarif horaire à 70 €HT
- un forfait nettoyage à 35 €HT à chaque sortie
- déchargement et transfert du sel à 70€HT de l'heure

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- **de confier cette prestation de déneigement à M. Emmanuel ETIENNE,**
 - **d'autoriser Mme le Maire à signer la présente convention.**
-

Délibération 2017-55 : salle mise à disposition de l'Association du Football Club Châtillon Devecey au Centre Bellevue.

La commune met à disposition gracieusement et exclusivement de l'Association du Football Club Châtillon Devecey au Centre Bellevue une salle municipale. Celle-ci n'étant utilisée que très rarement par le club de foot, en accord avec M. le Président de l'Association du Football Club Châtillon Devecey, Mme le Maire demande que la commune reprenne cette salle pour en assurer la gestion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver cette proposition.

Délibération 2017- 56 : Budget Décision Modification n°1 : remboursement du SIAC.

Dans le prolongement des travaux de mise en séparatif des réseaux réalisés par le Syndicat Intercommunal Auxon Châtillon (SIAC) sur le quartier Bel Air, la commune, dans le cadre d'une première tranche de travaux, a rénové la voirie et les trottoirs de l'Avenue de Bel Air (partie Ouest), de l'Allée de Frétille et de la Rue des Charmilles. A ce titre, un groupement de commande a été mis en place entre la commune et le SIAC pour l'enrobé. La commune a avancé les frais d'enrobé du SIAC. Il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante pour pouvoir encaisser les sommes que le SIAC doit rembourser à la commune :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D4581 : Dépenses		55 056.00€
Total D4581 : Investissement sous mandat		55 056.00€
R4582 : Recettes		55 056.00€
Total R4582 : Investissement sous mandat		55 056.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver la présente décision modificative.

2/ INFORMATIONS :

- présentation du permis de construire déposé par les Carrés de l'Habitat sur le bas de Roncevaux,
- SIAC : Synthèse des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics.
- Office Nationale des Forêts : mutations.
 - Poste de Responsable de l'Unité Territoriale de Besançon : M. Guillaume FAVAND remplace M. Benjamin MOUS.
 - Poste de référent communal : M. Quentin METZ remplace M. Stéphane LOCATELLI.

AGENDA :

- prochain Conseil Municipal le 08/12 à 20h00
- le 31/10/17 à 19h30 salle parquet Centre Bellevue : présentation publique du projet de construction des Carré de l'Habitat dans le bas de Roncevaux,
- le 11 Novembre 2017 Cérémonie dans la cours de l'école primaire à 11h15.
- le 12 Novembre 2017 Loto Mat & Prim
- le 18 Novembre 2017 Beaujolais nouveau à 19 h au Centre Bellevue
- les 25 & 26 Novembre 2017 Marché de Noël
- le 3 décembre 2017 : repas des anciens

- le 6 Janvier 2018 Vœux du Maire à 18h

- le 10 mars 2018 : formation 1^{er} secours

Séance levée à 21h48.